Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE06CM191126-DE

Affaire n° 6 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre,

Sur convocation en date du 12 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Anne-Sophie GUILLEMOT, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Maxime SACHET, Valérie MULLER, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Grégory PERETOU (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Didier LECHIEN), Yves KOZIEL (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), Laurent VANDAMME (sans pouvoir), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelles 2026 - Associations et CCAS

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSE

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif dinannais, la ville de Dinan attribue, chaque année, des subventions aux associations lors du vote du Budget primitif. Ces aides financières viennent accompagner le fonctionnement global des structures ou la mise en œuvre de projets contribuant au dynamisme du territoire.

Les demandes de subvention sont étudiées en commission municipale thématique, selon les critères d'attribution définis dans le Guide d'attribution des subventions adopté en juillet 2022.

Ce guide prévoit que « les demandes de soutien, à caractère exceptionnel, qui arriveraient en dehors de la période de dépôt et qui seraient dûment justifiées, pourront faire l'objet d'un traitement et d'une approbation par le Conseil municipal en cours d'année ».

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE06CM191126-DE

- L'association « **Din'Handisport** » et l'association **« Twirling Club Dinan Pays de Rance »** se sont distinguées à l'international. Jules Ménard a remporté la première médaille française aux championnats du monde de boccia, organisés à Séoul. Le 23 octobre dernier, l'équipe de France de foot-fauteuil, composée notamment d'Aurélien Fillâtre et de Tristan Le Beller, membres de Din'Handisport, a remporté son troisième titre mondial à Buenos Aires. De son côté, Manon Cillard a été sacrée championne du monde junior *women freestyle* soliste lors des championnats du monde de twirling bâton, organisés du 5 au 9 août à Tremblay-en-France.

  Compte tenu de ces résultats exceptionnels, qui témoignent de la qualité du travail de formation et d'accompagnement réalisé par ces associations et contribuent au rayonnement sportif de Dinan à l'international, il est proposé d'attribuer à chacune d'elles une subvention exceptionnelle de **500 €**, afin de soutenir la poursuite de leurs activités.

- L'association « **La Beaumanoir** » a organisé, du 29 au 31 octobre, *l'Interland Cup*, une compétition internationale de roller artistique qui a réuni des athlètes venus de plusieurs pays : France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Estonie et Grande-Bretagne. Compte tenu de l'envergure internationale de cette manifestation, de sa contribution au dynamisme sportif et au rayonnement du territoire, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de **1 000 €**, afin de soutenir son engagement dans l'organisation de compétitions sportives de haut niveau.

- En 2026, l'association « **Jazz en Place** » a célébré la 20e édition de son festival, marquant ainsi 20 années d'engagement en faveur de la musique et de la culture sur le territoire. Le festival, reconnu pour la qualité de sa programmation, a accueilli près de 2 000 spectateurs au cours de trois soirées musicales, organisées au Château de Dinan. L'association mène aussi des actions culturelles dans l'année. La Ville souhaite renforcer son soutien à l'association Jazz en Place afin qu'elle puisse conforter la qualité artistique de l'évènement et poursuivre son engagement culturel en lui attribuant, à titre exceptionnel, une subvention de **2 000 €.**

- Le **Centre communal d'action sociale (CCAS)** intervient auprès des personnes vulnérables, notamment dans le cadre des dispositifs de prévention et d'accompagnement mis en œuvre lors des épisodes de grand froid et de canicule. Afin de soutenir ces interventions, il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de **4 649 €.**

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 1612-25 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, articles L123-5 et R. 123-25 ;

Vu le budget de la Ville pour l'année 2026 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE06CM191126-DE

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 12 juillet 2022 approuvant le guide des subventions aux associations ;

Vu les avis favorables de la commission Services aux habitants et solidarités du 4 novembre 2026 et de la commission Ressources du 9 novembre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à l'association « Din'handisport » ;
2. **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à l'association « Twirling Club Dinan Pays de Rance » ;
3. **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € à l'association « La Beaumanoir » ;
4. **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 € à l'association « Jazz en place » ;
5. **D'ATTRIBUER** une subvention de 4 649 € au Centre Communal d'Action Sociale ;

   Les crédits nécessaires, d'un montant total de 8 649 €, sont inscrits au budget principal de la Ville, en section de fonctionnement, au chapitre 65, articles 6574 pour les subventions aux associations et 65731 pour la subvention au CCAS.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE06CM191126-DE